

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Date du Comité syndical	Mercredi 7 octobre 2026 à 18H00
Numéro de délibération	DEL_2026_040
Planification	Avis du SyMPaC sur le projet de modification n°3 du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) des Hauts-de-France
Rapporteur	Pascal PESTRE, Vice-Président du SyMPaC

Vu

- Le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4251-5, L. 4251-6 et L. 4251-9 ;
- Les statuts du SyMPaC ;
- La délibération n°2026.00397 du Conseil régional des Hauts-de-France en date du 9 avril 2026, engageant la procédure de modification n°3 du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) ;
- Le courrier de la Région Hauts-de-France (réf. AHDF-2026-016548) en date du 28 juillet 2026, informant le SyMPaC, en qualité de personne publique associée, de la consultation relative au projet de modification n°3 du SRADDET, ouverte du 28 juillet 2026 au 28 octobre 2026 ;
- Le dossier relatif à la consultation des personnes publiques associées sur le projet de modification n°3 du SRADDET, joint à ce courrier.

Considérant

- Que le SRADDET des Hauts-de-France, adopté le 30 juin 2020 et déjà modifié à deux reprises (modification n°1 approuvée le 29 novembre 2024, modification n°2 approuvée le 13 janvier 2026), fait l'objet d'une troisième procédure de modification engagée par le Conseil régional, afin d'actualiser la liste des projets d'envergure régionale (PER) au titre de l'enveloppe régionale de solidarité du volet « gestion économe de l'espace », et d'adapter les modalités de sélection des PER à compter de 2027 ;
- Que le SyMPaC, en tant que structure porteuse du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays du Calais, est consulté à ce titre en qualité de personne publique associée, conformément aux articles L. 4251-5 et L. 4251-6 du CGCT ;
- Que le projet de modification n°3 du SRADDET inscrit, au titre des projets d'envergure régionale relevant du périmètre du SCoT du Pays du Calais, le projet « Parc d'activités de la porte d'Opale », pour une mesure au réel de 28,9 hectares de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers ;
- Que le SyMPaC dispose d'un délai de trois mois à compter de la réception du courrier du 28 juillet 2026, soit jusqu'au 28 octobre 2026, pour transmettre son avis à la Région Hauts-de-France ;
- Qu'il appartient au Comité syndical de se prononcer sur ce projet de modification.

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

ÉMET – un avis FAVORABLE sur le projet de modification n°3 du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) des Hauts-de-France, tel que présenté dans le dossier de consultation transmis par la Région Hauts-de-France ;

PREND ACTE – de l'inscription, au titre des projets d'envergure régionale (PER) relevant du SCoT du Pays du Calaisis, du projet « Parc d'activités de la porte d'Opale », pour une mesure au réel de 28,9 hectares de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers ;

AUTORISE – la Présidente à notifier le présent avis à la Région Hauts-de-France dans le délai imparti, soit avant le 28 octobre 2026 ;

AUTORISE – la Présidente, ou toute personne dûment habilitée par elle, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Acte certifié exécutoire compte tenu de :

- sa réception en Sous-Préfecture le : 12 octobre 2026
- son envoi à l'affichage le : 15 octobre 2026

La Présidente du SyMPaC,

Nicole CHEVALIER

Adopté à l'unanimité
La Présidente du SyMPaC,

Nicole CHEVALIER

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Le sept octobre de l'an deux mille vingt-six, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le vingt et un septembre deux mille vingt-six s'est réuni à Calais en l'auditorium du Musée des Beaux-Arts de Calais, sous la Présidence de Madame CHEVALIER.

Etaient présents :

Mmes Christine ALEXANDRE, Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Caroline MATRAT, MM. Eric BAHEUX, Philippe BOUCHEL, Patrick BRAEMS, Willy BUTTEZ, José DE GRAVE, Benjamin DOUAY, Pierre-Henri DUMONT, Michel HAMY, Sylvain LAPOTRE, Laurent LENOIR, Jean-Marc LEROY, Pascal PESTRE, Cyril POLLET, Albert ROUSSEZ (**Grand Calais Terres & Mers**)

Mmes Catherine BOURGOIS, Nicole CHEVALIER, Virginie GARENEAUX, MM. Yves ENGRAND, Richard LANDRON, Olivier LEVREAY, Frédéric MELCHIOR, Patrick WAY (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**)

MM. Patrick BOULOGNE, Eric BUY, Bruno DEMILLY, Thierry GUILBERT, Christophe HENARD, Claude KIDAD, Ludovic LOQUET, Jérémy MAHIEUX (**Communauté de Communes Pays d'Opale**)

Etaient excusés :

Mmes Natacha BOUCHART (pouvoir Mr BAHEUX), Faustine MALIAR (pouvoir Mr LAPOTRE), Corinne NOEL, MM. Philippe MIGNONET (pouvoir Mr PESTRE), Jean-Michel TACCOEN (pouvoir Mr DUMONT) (**Grand Calais Terres & Mers**)

Mme Sandrine LEPRINCE, MM. Jacques-André DELACRE (pouvoir Mr ENGRAND), Olivier MAJEWICZ, Olivier PLANQUE (pouvoir Mme CHEVALIER) (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**)

M. Christophe DUPONT (**Communauté de Communes Pays d'Opale**)

Etaient absents :

M. Blaise DE SAINT JUST (**Grand Calais Terres & Mers**)

Secrétaire de séance : M. Eric BAHEUX